

Une autre vie s'invente ici



La culture

dans les Parcs naturels régionaux de France



NOTE D'ORIENTATION

Juin 2017



AVANT-PROPOS

La Fédération des Parcs naturels régionaux de France a adopté en 2014 de nouvelles orientations stratégiques à l'horizon 2020 suite à une réflexion prospective sur "l'Avenir des Parcs". Ces orientations ont été l'occasion de réaffirmer les ambitions des parcs naturels régionaux en termes de "vivre ensemble", d'adhésion et de participation citoyenne aux projets territoriaux. La culture et le patrimoine - matériel et immatériel-, occupent un rôle central pour assurer cette ambition. Les territoires des Parcs sont exceptionnels car singuliers et donc tous différents. La culture dans les parcs c'est du « cousu main », du « sur mesure » conçu et réalisé avec la participation des habitants. Si les Parcs ont en commun cette singularité d'espaces « inventés » par l'Homme et la nature où s'est créé un équilibre unique, il ne pourrait y avoir de projet totalement « reproductible » d'un parc à l'autre, Néanmoins, les méthodes permettent une forme de transférabilité. C'est la formule chimique à l'origine de chaque exception (l'âme du territoire) que la mission culturelle doit retrouver dans l'immatériel, pour l'identifier et la conserver, la diffuser et la réinventer dans le « faire ensemble ».

Afin de soutenir et d'encourager les différents parcs dans leur politique culturelle inscrite dans leur charte, la Fédération des Parcs naturels régionaux de France a réintroduit en 2015 une orientation sur le développement et la création culturelle au sein de ses missions, soutenue par le Ministère de la culture et de la communication. Un des objectifs de cette mission de coordination réside dans la rédaction d'un document de référence sur la culture dans les Parcs. Son objectif est d'affirmer le rôle d'acteur culturel des parcs, le particularisme de leur philosophie et intervention, aux multiples facettes et en perpétuelle évolution. Cette nouvelle orientation doit permettre l'animation des échanges inter-parcs, la capitalisation des expériences au sein d'un réseau de professionnels « Culture » des Parcs, ainsi que l'organisation de temps d'échange et de réflexion communs par des séminaires et rencontres thématiques.

Cette présente note est le résultat de la combinaison de moments de réflexion et de production du réseau des parcs. Elle a pour objectif de réactualiser les orientations de la politique des Parcs naturels régionaux au regard du contexte actuel, de la politique globale de la Fédération et des déclarations, conférences et textes à l'échelle nationale et internationale, historiques ou récents¹. Il s'agit d'un document stratégique sur le thème de la culture pour la Fédération des Parcs naturels régionaux de France, dont peuvent se saisir les acteurs nationaux et locaux – élus et chargés de mission – pour négocier et discuter à l'échelle nationale et internationale.

En tant que Président de la commission « Culture, éducation et lien social », je souhaite rappeler la volonté qui m'anime de garder une place privilégiée pour la culture, dans les espaces de débat et d'échange, dans les projets politiques des parcs sanctuarisés dans leurs chartes. Il est alors primordial sur les 3 années à venir de veiller à la pérennisation voire à l'augmentation des moyens alloués localement et à l'échelle fédérale dans le domaine culturel.

Benoît Baranger
Président de la Commission Culture, éducation et lien social
Président du Parc de Loire Anjou Touraine

¹ Déclaration fondatrice des Parcs naturels régionaux de Lurs-en-Provence, UNESCO, droits culturels (Déclaration de Fribourg), projet de loi création, éducation artistique et culturelle...

1) La culture,

une des missions fondamentales des Parcs

Une mission historique, en perpétuelle évolution

La culture fonde, participe et fait vivre le projet de territoire. Elle contribue à la réussite du projet politique du Parc et lui donne du sens. Historiquement, le rôle culturel des parcs s'incarnait dans la **préservation du monde rural et la conservation de la culture populaire** (années 1970). Dans les années 1980, s'ouvre une période de décentralisation accélérant la fonction de **gestionnaire d'équipements** mettant à profit les ressources préalablement conservées. Dans les années 2000, les parcs intègrent de plus en plus une fonction d'animation et d'**opérateurs de l'aménagement culturel du territoire**. Les missions culturelles des Parcs sont **aujourd'hui face à une double évolution** :

- **au plan local** : mobilité de la population, repeuplement ou dépeuplement, démocratisation d'Internet, réorganisation territoriale, restrictions budgétaires, la question du lien urbain/rural ...
- **au plan mondial** : phénomène de la culture de masse, augmentation de la culture-divertissement-image, affaiblissement de la culture savante, radicalisation, reconnaissance par l'UNESCO du patrimoine culturel immatériel, reconnaissance des Droits culturels...

Ce contexte oblige les Parcs à se repositionner sur le double terrain qui est le leur depuis les origines : **la conjugaison du local et de l'universel et celle du patrimoine et des arts vivants**. Aussi, depuis l'émergence en 2006 de la notion de « **patrimoine culturel immatériel** » (PCI), qui remet l'Homme et les

pratiques culturelles au centre du débat, l'occasion a été donnée aux parcs de confirmer leur légitimité.



Une mission hautement transversale

La démarche culturelle est **en interaction permanente avec les autres missions des Parcs** : patrimoine naturel et culturel, l'aménagement du territoire, le développement durable économique et social. Elle aborde les champs de la sociologie, la démographie et de la géographie de terrain. Voilà pourquoi elle est considéré naturellement comme **un élément structurant du territoire**. L'approche culturelle des parcs se fait en « mode projet » sur des enjeux de territoire et non par secteurs culturels (musique, théâtre...). C'est ce qui la différencie des autres acteurs culturels. La **notion de « chaîne culturelle »**² prend tout son sens dans les Parcs : de la recherche/connaissance du territoire à l'animation et l'action culturelle en passant par la restitution au grand public et la valorisation.

² Notion inspirée de la « chaîne patrimoniale », laquelle est issue de l'Inventaire du patrimoine. Les trois maillons de la chaîne patrimoniale sont : « connaissance – restauration et valorisation – médiation ».



Une mission aux caractères multiples

La culture dans les parcs renvoie à une définition anthropologique qui place l'homme au cœur de son projet. Elle se situe sur deux axes, qui ne s'opposent pas, dès lors qu'on les envisage dans l'optique de la « chaîne culturelle » : construction patrimoniale, création et arts vivants. Elle se propose d'agir sur une diversité d'objets, de méthodes et de types de participants ... Elle varie selon les Parcs et même parfois, selon les circonstances, dans un même Parc. Ainsi, son positionnement dans les organigrammes de parc n'est jamais le même et dépend des choix pour le territoire. Elle ne se résume pas à l'« animation culturelle », elle n'est pas qu'un « divertissement » pour les habitants ou une « attraction touristique », et n'est **pas considérée comme un simple outil** au service d'autres politiques. Si elle est souvent associée à une autre mission (culture-éducation, culture-tourisme, ...), il est préférable qu'une mission culture existe « en soi », au service de l'épanouissement individuel et collectif des habitants du territoire.

Une mission qui concerne de nombreux « participants », et en priorité les habitants, quels qu'ils soient

Tout comme dans la mission éducation, le terme « participants » est privilégié, car il **implique de façon active les habitants ou visiteurs de passage**. La culture concerne tout le monde, dans toutes les situations (de loisir, professionnelles, familiales, etc.) et à tout âge de la vie. Si les projets sont tournés vers les grandes catégories de participants comme les jeunes, les habitants, les touristes, les visiteurs, les entreprises, les élus, les décideurs, ils peuvent aussi concerner toute autre catégorie de personnes aux besoins bien spécifiques et qui contribue à la construction et à la vie du territoire. Dans cet esprit, la mission culture est **facteur de mixité sociale et de rencontres**. Elle participe ainsi du **rayonnement et de l'attractivité du territoire**, dont les habitants sont les premiers ambassadeurs.



2) Les objectifs stratégiques

La « culture » doit concourir de manière transversale ou thématique aux enjeux et aux priorités établis dans la Charte du Parc. En cela, les projets culturels sont cohérents avec le territoire et ses problématiques. Dans un contexte plus global et de par la notion d'exemplarité des territoires classés « Parcs naturels régionaux », les missions « culture » des Parcs tentent de répondre aux grands défis sociétaux.

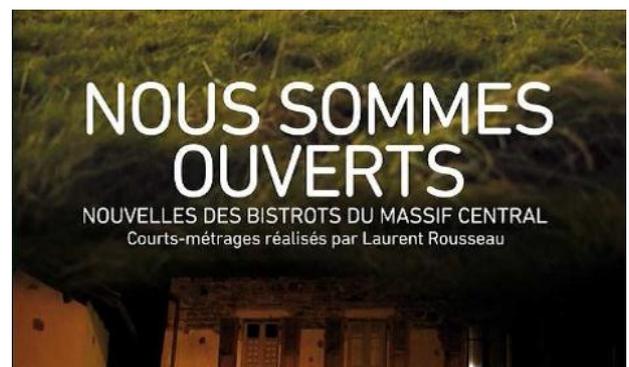
Connaître le territoire, dans une optique d'enracinement et de développement

Comprendre et connaître l'histoire et les mentalités permet de vivre harmonieusement sur un territoire, de s'épanouir, de **trouver de nouvelles formes d'enracinement à partager avec d'autres** et de réinventer un avenir « durable ». En effet, certains territoires accueillent de **nouvelles populations aux nouvelles attentes** auxquelles il faut répondre en développant d'autres modes d'attachement au territoire et favoriser leur ancrage. Cela passe par la connaissance de l'histoire et du patrimoine, qui doivent être revisités par le dialogue. Loin d'une conception d'un territoire figé dans son passé, la culture aborde la question du patrimoine comme un support vivant, produisant un sens nouveau. Cette démarche favorise la connaissance, l'interrogation et le sens critique, dépassant les frontières du connu pour se donner les moyens de la création et de l'innovation.

Accompagner les mutations des territoires ruraux

La mission culture répond à plusieurs défis en concourant au développement culturel de son territoire :

l'accessibilité aux pratiques culturelles (offre, mobilité), **la diffusion des œuvres** (zones dépourvues), le renouvellement permanent du **potentiel créatif des habitants** (pratiques culturelles), l'identification de compétences nouvelles portées notamment par les **néo ruraux** (services numériques). Dans un contexte de **recomposition territoriale** avec la montée en puissance des EPCI ou la fusion des régions, les parcs s'affirment en tant qu'acteur culturel pleinement reconnu. La mise en avant d'une méthodologie particulière liée à la connaissance du territoire, l'accompagnement des acteurs locaux, la transdisciplinarité, la capacité d'initiative et une réactivité liée à un vrai travail de terrain permettent de répondre à cet enjeu. De la même façon, la professionnalisation de la mission culture sur un double aspect - développement local et plus spécifiquement sur les compétences des métiers de la culture - permettent d'accompagner au mieux ces mutations.



Favoriser le « vivre ensemble » face aux enjeux de fracture sociale et de perte de repères

En lien avec le slogan de la Fédération des Parcs naturels régionaux : « Une autre vie s'invente ici ! », la culture met en place des **espaces/temps d'échange et de convivialité** invitant à la compréhension, à la rencontre, à la reconnaissance de l'autre et des différentes formes d'expressions et à l'ouverture d'esprit. La culture apparaît comme un véritable facteur de lien social et d'intégration des populations, générant un sentiment d'appartenance, un attachement au territoire et une **appropriation des valeurs Parc et du projet de territoire**. Elle tisse de la solidarité entre les habitants et nouveaux arrivants, et contribue au **bien être** de chacun. Aussi, la multiplication des actes de destruction du patrimoine ici et ailleurs dans le monde, nous invite à de nouvelles responsabilités : l'engagement pour éduquer et éclairer.



Fédérer et mobiliser les citoyens

Les pratiques culturelles doivent mener à l'implication citoyenne et favoriser la participation collective sur nos territoires ruraux. **C'est par la culture notamment que les habitants, ensemble, ont l'opportunité de renouer le dialogue.** Les Parcs travaillent à ce que les populations, qu'elles soient originaires du territoire « du pays » ou nouvellement arrivées, deviennent les actrices de la connaissance, de la préservation et de la valorisation de leur patrimoine collectif –matériel et immatériel -, de la

création artistique, des pratiques culturelles ... L'approche culturelle est un facteur de « **démocratie participative** » car elle contribue à établir un lien constant aux publics pour « **donner envie** » et recherche ainsi l'implication de l'ensemble des habitants aux orientations et décisions publiques. Les projets culturels co-construits avec les habitants participent de l'éducation d'un citoyen soucieux de son environnement, de la société et de ses mutations.

La vie culturelle ainsi générée est un bien collectif, mesuré à l'aune de l'engagement de la population pour son développement.

Concourir à la diversité culturelle au même titre qu'à la biodiversité

La biodiversité fait face à de nombreux enjeux : le changement climatique, l'épuisement des ressources, la hausse de la démographie... Un enjeu supplémentaire est celui de la défense de la diversité culturelle (celle des langues, des civilisations, des pratiques). **En effet, la diversité culturelle contribue à la biodiversité via les pratiques et croyances des hommes** (qui font eux-mêmes partie de la nature). Face au phénomène de mondialisation qui, depuis les années 1990 a favorisé l'émergence d'une culture de plus en plus uniformisée, déconnectée des territoires, l'action locale des parcs est tournée vers la **préservation des particularismes locaux**. Il s'agit de valoriser les différences pour permettre le récit commun et ainsi la cohésion sociale.

Les coutumes et expressions vivantes héritées de nos ancêtres et transmises à nos descendants, (traditions orales, pratiques sociales, rituels et événements festifs, les connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers ou les savoir-faire) sont une composante de cette diversité culturelle. **Ce Patrimoine culturel immatériel est un facteur important du maintien de la diversité culturelle face à la mondialisation croissante.** Le connaître et l'apprécier est utile au dialogue interculturel et encourage le respect d'autres modes de vie. Sa richesse autant que sa fragilité, réside dans la transmission intergénérationnelle.

Demeurer des terrains d'expérimentations conjuguant passé, présent et futur

L'interdisciplinarité, le patrimoine immatériel, la création de nouveaux usages pour le bâti ancien, la redéfinition de l'espace public (nouveaux lieux créatifs, hors les murs, non conventionnels), l'intervention d'artistes et professionnels de la culture, la création de liens avec les pratiques amateurs ou encore la culture numérique, comptent parmi les enjeux culturels de l'innovation en milieu rural. En proposant de travailler différemment, et sur de nouveaux sujets, le volet culturel s'affirme comme un des champs prioritaires d'innovation dans les parcs. Elle permet de **produire une vision renouvelée et partagée du territoire et des patrimoines**. Les parcs, « réinventent » le commun, apportent un souffle nouveau, repèrent ou expérimentent de nouvelles pratiques, et sont ainsi porteurs d'utopie.



3) Les objectifs opérationnels

La culture dans les Parcs constitue un levier pour des engagements de tous dans l'action. Sur ce volet, le parc apparaît à la fois comme un opérateur direct, initiateur, pilote, ou se place dans une dynamique d'accompagnement, d'animateur, de fédérateur d'acteurs autour de projets et démarches.

L'ingénierie culturelle des Parcs est réactive et dynamique, et s'inscrit concomitamment dans la durée pour prendre le temps de l'approfondissement.

Assurer une veille, un diagnostic permanent et un soutien à la recherche

La mission culture produit une veille et un diagnostic culturel permanent du territoire, reposant sur une technicité et une expertise croisant les espaces, les

lieux et les domaines artistiques et culturels. Il s'agit de « mettre en images » et de révéler les patrimoines par des inventaires, des « portraits de territoires », des résidences d'artistes... **La culture a toute sa place dans les conseils scientifiques des Parcs**, permettant recul et mise en perspectives par rapport aux actions menées ou à venir. Les **observatoires culturels** sont des outils pertinents en lien avec les Services d'Information Géographiques et les Observatoire Photographiques du Paysage avec lesquels ils mènent des projets. Les diagnostics préalables aux projets (enquête de publics, étude des pratiques culturelles) et les **évaluations d'impacts** sont **systématiquement intégrées dans les actions mises en œuvre**. Grâce à ce volet, l'impact – notamment économique - de l'action culturelle des parcs est ainsi évalué pour être mieux soutenue comme facteur de développement local.

Toucher l'âme et éveiller conscience et créativité

La démarche artistique privilégie la subjectivité, la réflexion, les représentations et les interprétations. Si l'approche est basée sur la sensibilité, la multiplication des regards permet d'accéder à une certaine forme d'objectivité. Ces différents aspects se complètent. Elles peuvent être documentées (par le biais de chercheurs) ou artistiques (interprétation du patrimoine, création contemporaine). Aussi, l'intégration d'un volet artistique dans les projets favorise l'expérience sensorielle, l'immersion et l'émotion face à des enjeux naturalistes, urbanistique ou agricoles... Elle à la nature, elle est ainsi **parfois un outil aidant chacun à prendre conscience de son rôle et de son impact dans l'écosystème.**



Animer une politique intersectorielle

La culture dans les Parcs établit une **coopération publique intersectorielle**, qui s'appuie sur la transversalité des compétences, démarche spécifique aux Parcs, car inscrite dans les missions et le fonctionnement des structures. En initiant des **projets culturels fédérateurs** du territoire avec de multiples partenaires extérieurs mais également en interne, elle crée une « marque de fabrique » propre au territoire de parc.

Elle traite des arts plastiques autant que visuels ou du patrimoine, mais aussi et surtout des objets culturels « hybrides » qui ne rentrent dans aucune de ces dénominations. **Les différentes formes d'expression artistique sont ainsi reconnues, encouragées et soutenues.**

Rendre accessible et favoriser la co-construction

La conception ou l'initiation d'actions culturelles dans des zones peu ou mal pourvues, dites « zones blanches », et leur transmission aux acteurs culturels, sur l'ensemble du territoire géographique, sont les conditions d'un accroissement et d'un élargissement de la vie culturelle. Ainsi, le Parc doit veiller à la **bonne diffusion de la culture sur l'ensemble de son territoire, à l'accès aux pratiques artistiques autant qu'au repérage des différentes formes d'expressions culturelles** propres aux groupes d'habitants. Le Parc encourage un maillage optimal du territoire. L'accessibilité est à destination de tous : publics en situation de handicap, d'exclusion ou d'insertion, jeunes (éducation artistique et culturelle), seniors. Dans cet esprit, le Parc veille à développer des **démarches culturelles participatives pour engager les habitants** : récoltes de contributions d'habitants, spectacles produits à partir des enjeux du lien social, expositions réalisées sur la base de partenariats associatifs, projet de financement participatif de projets artistiques...



Se baser sur une médiation mettant en lien nature et culture

Le rapport Nature/Culture est un domaine dans lequel les parcs sont un acteur pertinent **depuis près de 50 ans, leur ingénierie est la seule à développer cette double compétence.** Les parcs, en faisant de la nature un champ culturel, reconnaissent depuis longtemps que **nature et culture, sont les deux faces d'un même paysage.** Les médiateurs des patrimoines naturels et culturels mettent en œuvre des programmes d'actions culturelles et pédagogiques

communs qui permettent de ne pas segmenter ces deux domaines. Cela permet une appropriation globale des problématiques d'environnement, de rendre toutes les informations compréhensibles, d'expliquer les enjeux, de vulgariser les discours scientifiques. Qu'il s'agisse de centre d'éducation à l'environnement, musées, sites d'interprétation, malles pédagogiques, expositions, livrets pédagogiques, journaux, lieux de diffusion culturelle... la démarche privilégie toujours des procédés qui permettent aux participants d'être acteurs de leurs découvertes.

Initier des démarches sur le Patrimoine Culturel Immatériel

Cette notion bouleverse la définition même du patrimoine puisque ce sont désormais les communautés qui le définissent : **l'habitant est au cœur du processus d'identification et de valorisation**. Cette transmission du savoir a une valeur sociale et économique pertinente pour les groupes minoritaires comme pour les groupes sociaux majoritaires. Ces principes étant au cœur de la démarche des Parcs : ils soutiennent les inventaires et la valorisation de ce patrimoine particulier **en lien avec les ethno-pôles et les universités, les services du ministère de la Culture et de la Communication, les services régionaux des inventaires, et surtout les habitants**.



Mailler le territoire et assurer une gestion exemplaire des équipements

Capables de mobiliser différents financeurs sur des projets d'envergure permettant de constituer une ressource nouvelle pour le territoire, les parcs sont **les entrepreneurs du domaine culturel dans la mise en place d'équipements structurants**, dont ils accompagnent la maîtrise d'ouvrage selon les principes du développement durable.

Aussi, la gestion, qui leur revient parfois, de lieux culturels comme les écomusées ou musées de société permet de s'appuyer sur des structures de recherche, de restitution et de diffusion. Certaines de ces structures ont **une renommée nationale voire internationale et bénéficient de labels ou d'appellations de qualité** (« Musée de France, Grands site de France, BBC...»). En gérant directement ces équipements, les parcs ont acquis des habilitations et compétences propres au domaine culturel (licence d'entrepreneur de spectacle, habilitations techniques, expertise artistique, expertise patrimoniale et d'inventaire, ...), tout en les inscrivant dans une dynamique territoriale.



Assurer la transmission et qualifier les acteurs locaux

Afin de rester les maîtres d'ouvrage d'une action expérimentale, les missions culturelles des parcs s'engagent sur la voie de la **transmission des compétences de gestion aux autres acteurs du territoire** (EPCI, associations...) tout en continuant à les soutenir et à les accompagner. **Les stages et les formations** qu'organisent les Parcs mettent à l'honneur leurs valeurs fondamentales des parcs (accessibilité, éco événements, implication citoyenne...) et s'inscrivent dans un objectif de pérennisation de projets culturels et de qualification des acteurs, qu'ils soient bénévoles ou salariés. Ils s'adressent donc aux enseignants, guides, animateurs, médiateurs de sites culturels et musées... **La sensibilisation et la formation des élus locaux au volet culturel est une priorité des axes de travail des parcs**.

Fédérer les partenaires et coordonner le projet culturel du territoire

Les Parcs coordonnent sur leur territoire les réseaux d'associations, de musées, d'artisans, d'artistes, de bénévoles et salariés de la préservation et mise en valeur du patrimoine..., et de tout opérateur culturel ou participant à la sphère culturelle. Ils aident à la **structuration et promotion de réseaux, instaurent des réflexes de coopérations et mutualisation de savoirs et de moyens**, face à une raréfaction des crédits dans ce domaine. Les Parcs sont également précurseurs dans le domaine de la négociation, du fait de leur absence de pouvoir coercitif et privilégient la conciliation, l'écoute, la contractualisation, la capacité à s'effacer, pour être au plus proches des besoins des acteurs du territoire. En contribuant à doter le territoire d'éléments structurants et en fédérant les acteurs culturels, le Parc contribue à la construction **d'un projet culturel transversal et partagé**. Il prend en compte les initiatives multiples, le foisonnement des propositions, l'émergence de nouveaux talents et savoir-faire, bien au-delà des institutions culturelles ou des associations référencées. Le projet culturel vaut autant pour ses étapes que pour sa finalité : la façon dont les acteurs travaillent ensemble et coopèrent. Enfin, les projets culturels de parcs vont bien au-delà des objectifs « classiques » (protection des patrimoines, soutien à la création...) : ils **participent à la construction de l'identité du territoire et à sa promotion, ils animent et/ou font émerger des contrats territoriaux d'éducatifs artistiques, ils soutiennent le développement économique et contribuent au renforcement du lien social**.



Affirmer son rôle d'incubateur d'innovation culturelle

La culture accompagne certes, mais bouscule aussi les habitudes et les certitudes, pour innover et inventer ensemble. Le Parc rend possible l'implantation de lieux expérimentaux et hybrides entre patrimoine et création contemporaine, de « tiers lieux » au service des populations. De même, le lien entre culture et **développement socio-économique des territoires ouvre de nouvelles perspectives**, celle-ci constituant en quelque sorte une source de capital créatif pour l'ensemble des activités.

La question du numérique est un des champs privilégiés d'investigation culturelle.



Crédits photos

Couverture : PNR Vercors, projet sur la place publique, © Brigitte Kohl / PNR Montagne de Reims, Résidence Par les Communes, ©F. Husson

Page 2 : PNR Pyrénées catalanes 016-Capcir-D118-orri Formigueres

Page 3 : PNR du Verdon Le Crieur du Verdon, ©Elodie Masson

Page 4 : PNR Haute Vallée de Chevreuse, Projet Un lien c'est tout / PNR Vosges du Nord : travail du verre au CIAV de Meisenthal

Page 5 : Les Bistrotts du Massif Central, IPAMAC / PNR Landes de Gascogne, Festival Eaudyssée

Page 6 : Argenterie du PNR des Bauges

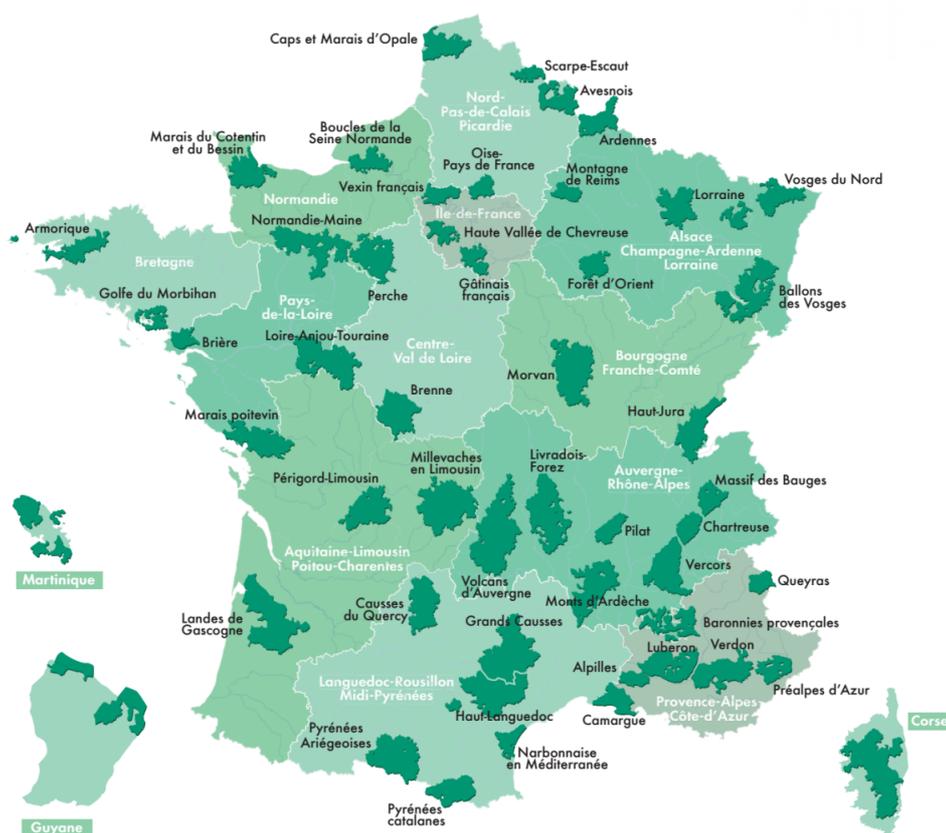
Page 7 : PNR Camargue, Œuvre "Horizons" de Tadashi Kawamata / PNR Brière à la découverte de mes ancêtres- crédit photo Mélanie Olivaud

Page 8 : le Patrimoine culturel immatériel participatif au PNR des Ballons des Vosges / PNR Périgord Limousin Spectacle des Boudeuses, Journée du Parc 2015, Etang de Sant-Estèphe. Crédit PNR PL.

Page 9 : PNR de Lorraine, œuvre d'art « x,y,z / 3 lignes sur plan » de Detanico et Lain / PNR Narbonnaise "Paysage en chantier" à Sigeon, 2016 / PNR Perche Rêver mon cœur de bourg / PNR Loire-Anjou-Touraine, spectacle les yeux plus grands que le monde, Cie Spectabilis, 2016 / PNR Normandie-Maine Musée du Poiré à Barenton, inauguré le 25 juin 2016 - Musée de France

Les Parcs naturels régionaux

Créés à l'initiative de la DATAR par un décret du 1^{er} mars 1967 signé par le Général de Gaulle, ils sont issus d'une compétence partagée entre les Régions qui en ont l'initiative et l'État qui les classe pour 12 ans par un décret signé du Premier ministre, sur proposition du ministre en charge de l'Environnement. Un Parc naturel régional est un territoire rural habité et accessible. Il est reconnu au niveau national pour sa forte valeur patrimoniale et paysagère, mais aussi pour sa fragilité. Un Parc naturel régional a pour vocation de protéger et valoriser le patrimoine naturel, culturel et humain de son territoire en mettant en œuvre une politique innovante d'aménagement et de développement économique, social, culturel et paysagère respectueuse de l'environnement. Il est géré par un syndicat mixte regroupant toutes les collectivités qui ont approuvé la charte du Parc. Ce syndicat regroupe notamment la (ou les) Région(s), le (ou les) Département(s) concernés et les communes ayant adopté la charte. Il travaille dans une large concertation avec les partenaires locaux et s'appuie sur les compétences de ses signataires.



51 Parcs naturels régionaux,
Une vingtaine de projets
de Parcs à l'étude,
8,7 millions d'hectares,
15 % du territoire français,
12 Régions dont **2** Collectivités
Territoriales d'outre-mer
75 Départements
dont **2** d'outre-mer,
4 millions d'habitants,
Plus de **2 200** agents,
Plus de **4 300** communes,
60 000 exploitations agricoles,
320 000 entreprises, représentant
- % du tissu économique français

Fédération des Parcs naturels régionaux de France

9, rue Christiani 75018 Paris

Tel : 01 44 90 86 20 / Fax : 01 45 22 70 78

info@parcs-naturels-regionaux.fr

POUR EN SAVOIR PLUS
SUR LES PARCS NATURELS RÉGIONAUX,
 www.parcs-naturels-regionaux.fr

 Rejoignez-nous
sur les réseaux sociaux |  fb.com/federationPNR |  [@FederationPNR](https://twitter.com/FederationPNR)

